Comment vous positionnez-vous quant à ces différents enjeux ?

Nous vous demandons de vous positionner sur une échelle de 1 à 4 :

· 1 pour pas du tout d'accord ;

· 2 pour plutôt pas d'accord ;

· 3 pour plutôt d'accord ;

· 4 pour tout à fait d'accord.

<u>Aménagement du territoire</u>

Question Aa - Revoir votre Schéma de Développement Communal de manière à préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l'artificialisation, quelle que soit leur affectation au Plan de Secteur ?

Score 2

Le schéma de développement communal a déjà pour objectif depuis son adoption en 2012 de préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts. Il traduit et renforce le zonage du plan de secteur, notamment par l'identification de trames vertes.

Pour les Engagés, la gestion parcimonieuse, audacieuse et qualitative de l'espace est une nécessité. Elle permet de protéger au maximum les territoires agricoles, forestiers, les espaces verts et de détente.

Nous avons procédé à l'évaluation du schéma de développement communal au cours de cette législature. L'objectif de densifier les poches urbaines (classe A+, A, B+ et B) et dans la classe C d'éviter l'étalement mais de concentrer le bâti dans le centre des bourgades est globalement atteint.

Le schéma de développement communal sera revu lors de la prochaine législature, notamment sous le prisme du schéma de développement territorial. Cela se fera en concertation avec les acteurs du territoire, dont des représentants des collectifs citoyens.

Question Ab - Adopter un moratoire en refusant toute demande de permis impliquant l'artificialisation de terres agricoles, de forêts ou d'espaces verts, quelle que soit leur affectation au Plan de Secteur ?

Score 2

Afin de préserver au maximum et consolider les équilibres naturels ou sociaux indispensables à sa survie et à son développement, les Engagés poursuivront une politique d'aménagement du territoire respectueuse de son territoire, dépendant aussi des choix portés à l'échelle régionale.

Les affectations au plan de secteur doivent rester le critère d'octroi ou non des autorisations urbanistiques. Certains quartiers présentent des espaces verts qui sont en réalité des zones à

bâtir. Si un permis doit être autorisé, un aménagement raisonné doit être privilégié et un espace ouvert au quartier doit être réalisé.

Un moratoire n'a pas de valeur juridique et est limité dans le temps. Les Engagés préféreront s'opposer à la suppression de tout espace vert s'il n'est pas compensé adéquatement et veilleront dans les projets à prévoir des espaces verts.

Nous devons avoir une vision qualitative du territoire, et pas seulement une vision quantitative qui se limiterait aux m² non artificialisés. Certains espaces non urbanisés ont une faible valeur écosystémique alors que d'autres ensembles immobiliers sont très végétalisés et aménagés pour y intégrer la biodiversité. Nous devons donc intégrer ces deux dimensions dans la régénération du vivant. Limiter l'urbanisation à ce qui est nécessaire et renforcer la valeur écosystémique des zones artificialisées et non artificialisées.

Logement

Question Ba - Mettre en place diverses mesures et actions afin de lutter contre les logements inoccupés et faciliter l'accès aux logements déjà existants (taxe communale, partenariat avec agences immobilières sociales…) ?

Score 4

Nous proposons de soutenir le développement de logement abordable (loyer modéré) en renforçant l'activité de l'AIS, en soutenant les sociétés de logement public ou encore en mettant des bâtiments et terrains communaux à disposition de coopératives et associations actives en droit du logement.

La Ville de Namur est la première ville de Wallonie à avoir mis en œuvre la mise en gestion de logement à l'AIS via le mécanisme des charges d'urbanisme. Cette mesure, désormais inscrite dans le CoDT, a été étudiée et concrétisée par les élus Engagés. Cette mesure accroît le nombre de logements publics et renforce la mixité dans les projets de développement.

Des mesures telles qu'un règlement taxe mieux adapté et l'engagement d'agents travaillant spécifiquement sur les logements inoccupés ont vu le jour au cours de cette législature.

Nous avons également mis en place l'obligation de créer 20% de logements adaptés ou adaptables.

Les Engagés vont continuer dans ce sens, c'est une mesure nécessaire.

Question Bb - Revoir à la hausse les aides financières et les règles d'urbanisme pour faciliter la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et, le cas échéant, la division des logements ?

Score 1

La Ville de Namur a adopté plusieurs guides et lignes de conduite en matière d'urbanisme qui rendent les décisions claires et transparentes ; comme par exemple un guide relatif à la division raisonnée des logements.

Nous ne proposons pas d'aide financière pour la rénovation ou la réhabilitation de bâtiments. A court terme, il n'est pas prévu d'en créer. Ceci étant, la Déclaration de Politique Régionale portée notamment par Les Engagés développe une volonté claire d'intensifier le rythme des travaux de rénovation des logements wallons afin d'en améliorer la qualité tant en termes de performance énergétique qu'en termes de sécurité et de salubrité. Des incitants fiscaux devraient ainsi être mis en œuvre pour aider les citoyens, et ce, au niveau de la Région wallonne.

Question Bc - Soutenir une division des logements, contrôlée via les guichets d'aide au logement et le plan de cohésion sociale et subordonnée à un accompagnement technique dans les lieux bien desservis en transports en commun ?

Score 4

La ligne de conduite pour diviser une habitation en plusieurs logements est balisée par un guide communal. La division est acceptée pour autant qu'un logement familial soit maintenu et que la pression sur le stationnement soit maîtrisée. Il faut certes proposer une mixité dans la taille des logements et prévoir des plus petits logements mais cela doit se faire dans le respect du quartier et de la qualité des logements. Nous avons mis fin à la sur-division et de ce fait à la spéculation sur les habitations.

Le guide d'urbanisme a été réalisé en concertation avec les comités de quartier du centre-ville, de Salzinnes, de Saint-Servais, Bomel et Jambes.

<u>Terres agricoles</u>

Question Ca - Réaliser une grande analyse sur le recensement et l'affectation réelle des terres agricoles qui inclurait toutes les terres agricoles (celles situées en zones agricoles au plan de secteur, mais aussi les terres cultivées situées dans d'autres zones au plan de secteur), l'affectation réelle des terres agricoles (prairies permanentes, prairies temporaires, cultures, terres agricoles non utilisées, etc.), une analyse détaillée des terres agricoles non utilisées pour l'agriculture (prairie pour chevaux, extension de jardin, cultures non alimentaires,

Score 4

Les surfaces agricoles occupent 44% du territoire wallon, autant dire que la régénération du vivant, la biodiversité, la santé et l'alimentation se jouent en priorité dans nos champs.

L'idée de recenser l'affectation réelle des terres agricoles, mais aussi, praires, bois, …en vue de soutenir les agriculteurs dans leur activité, de promouvoir la vente à la ferme, d'encourager le critère « circuits courts », favoriser le développement de potagers individuels ou collectifs, de jardiner sur les toits végétalisés… font partie des engagements des Engagés.

Nous devons également lutter contre la spéculation sur les terrains agricoles.

Question Cb - Élaborer une politique communale ou pluri-communale pour préserver et mettre à disposition des terres agricoles publiques pour la transition agroécologique (installation de nouveaux paysages espaces-tests agricoles, potagers partagés, approvisionnement des restaurations collectives, etc.) ?

Score 4

Nous avons soutenu l'achat de terres agricoles et de potagers pour permettre d'une part à de jeunes agriculteurs de se lancer et d'autre part aux habitants des quartiers de pouvoir cultiver près de chez eux. Nous poursuivrons en ce sens.

Nous renforçons les partenariats entre les écoles et les exploitations agricoles afin de permettre aux enfants de vivre l'expérience de la production agricole et les sensibiliser à la qualité des produits.

Nous encourageons aussi, via le critère « circuits courts » de la nouvelle loi sur les marchés publics, l'utilisation en priorité des produits locaux et de qualité dans les lieux de restauration collective présents sur le territoire communal (cantines scolaires, crèches, repas préparés par le CPAS, …).

Les Engagés souhaitent enfin encourager les agriculteurs à poursuivre leur transition vers des pratiques raisonnées et durables (informations, accompagnement, valorisation…), en veillant à prendre en compte les difficultés et les contraintes propres à ce secteur.

Question Cc - S'engager à garantir que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture reste agricole, qu'importe leur statut au Plan de Secteur?

Score 3

Oui. Nous devons le plus possible maintenir ces terres en culture. C'est primordial pour favoriser l'accès à la terre des agriculteurs et notamment des plus jeunes mais aussi pour veiller à un équilibre entre terres artificialisées et non artificialisées dans la commune. Un éventuel changement d'utilisation de la parcelle ne peut se justifier que par un motif impérieux comme la nécessité de créer du logement abordable et ainsi lutter contre la pénurie. Dans ce cas, il faut veiller à rechercher d'autres parcelles cultivables et à les rendre accessibles pour compenser cette perte, le cas échéant en nouant des partenariats avec d'autres niveaux de pouvoir (région, province…).

<u>Biodiversité et espaces verts</u>

Question Da - Mettre en place une politique de préservation des espaces naturels et de verdurisation des espaces déjà artificialisés, afin d'accroître la biodiversité (plantation d'arbres, haies, diminution de l'éclairage public…) ?

Score 4

Namur est la première commune wallonne à avoir adopté un plan de résilience de son territoire et d'adaptabilité de celui-ci aux changements climatiques. Le Conseil communal a validé en 2024 un plan Air-Climat-Energie pour fixer un cadre précis du chemin à suivre pour réduire notre empreinte écologique d'ici 2030. Pour mener à bien ce plan, les Engagés veulent renforcer le service Air-Climat-Energie et la plateforme citoyenne y associée (GLACE) dans la coordination des mesures et projets du PACE2030.

Namur souhaite massivement végétaliser les bâtiments : tous les projets d'urbanisme pour lesquels les toits plats ne sont pas utilisés pour panneaux solaires doivent obligatoirement être verdurisés.

Tous les aménagements des nouveaux espaces publics ont été et seront végétalisés. Prenons l'exemple de l'extension du piétonnier dans lequel des dizaines d'arbres seront plantés en pleine terre. La végétalisation des façades a été facilitée via une procédure simplifiée.

Question Db - Garantir l'accès aux espaces verts publics pour tou·te·s, en protégeant et en développant les espaces naturels et ouverts au coeur et à la périphérie des villages ?

Score 3

Nous souhaitons garantir un environnement sain et préserver au mieux la santé et l'équilibre de chacun, notamment, en offrant des espaces de vies sains et inclusifs, des espaces publics verts aménagés qui bénéficient aux citoyens.

Nous poursuivrons le vaste plan de verdurisation de la ville, et particulièrement du haut de la ville, afin de conserver des lieux de vies conviviaux et agréables, des ilots de respiration et des poumons verts en cœur urbain. C'est ainsi que plus de 300 arbres seront plantés, qu'un nouveau jardin public a été créé à l'ilot des Bateliers, qu'un nouveau parc public de pleine terre est en cours de travaux à proximité de l'Hôtel de Ville, ou encore qu'un nouveau parc est accessible au site des casernes en relation avec la nouvelle bibliothèque.

L'éclairage public a toutefois été réactivé sur l'ensemble du territoire namurois en 2023, notamment pour répondre au sentiment d'insécurité que cette mesure a pu engendrer.

<u>Démocratie – Accès à l'information</u>

Question Ea - Élargir l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques, rendre plus facile la consultation des documents en ligne et sur papier, notamment par la publication des dossiers complets de demandes de permis faisant l'objet d'enquêtes publiques sur le site web de la Ville ?

Score 4

Notre objectif est de renforcer l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques via la création d'un QR code sur les affiches officielles d'enquête. Ce QR code renverra vers le site Internet de la ville afin d'avoir accès aux informations du permis notamment un plan schématique ou la volumétrie.

Nous proposons également à rendre plus claire et compréhensible l'information sur les affiches.

Nous proposons, au départ de la cartographie, de concrétiser une application afin de présenter les avis d'enquête publique ou d'annonce de projet.

Question Eb - Organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de co-créer et co-décider de l'avenir de leur quartier ?

Score 2

Nous ne pensons pas que la consultation populaire soit le meilleur outil car elle se résume le plus souvent à une question simpliste « oui ou non » par rapport à des projets complexes qui couvrent diverses dimensions et soulèvent de très nombreuses interrogations. Par contre, nous nous engageons à poursuivre les processus de co-construction comme celui mené par les mandataires Engagés pour l'extension du piétonnier. Associer les parties-prenantes en amont du processus permet un échange bien plus qualitatif et la prise en compte d'un maximum de sensibilités et d'intérêts dans la conception du projet.

Question Ec - Co-construire le nouveau Schéma de Développement Communal avec les citoyen·ne·s de la commune à chaque étape de la procédure ?

Score 4

La révision du schéma de développement communal sera inscrite dans le plan stratégique transversal. La révision est soumise à une procédure réglementaire. Il est clair que la concertation sera au cœur de la révision du schéma : des réunions de co-construction seront planifiées. La révision des périmètres des classes du schéma devra se faire en concentrant les nouvelles constructions dans des quartiers complets et qui intègrent toutes les fonctions (logements, commerces, service, …) en ayant pour priorité le respect de critère de développement humain et durable avec une attention particulière à l'adaptabilité tout au long de sa vie.